A GENÈVE

Les hôtes du CICR

A l'occasion de sa venue en Suisse, S.A.I. la princesse Yuriko Mikasa, vice-présidente honoraire de la Croix-Rouge du Japon, s'est rendue le 14 mars 1973 au siège du Comité international de la Croix-Rouge.

Accompagnée de sa fille, la princesse Masako et de M. Tadateru Konoe, ainsi que de l'ambassadeur du Japon auprès des organisations internationales à Genève et Mme Kitahara, la princesse Mikasa a été reçue par le président du CICR, M. Marcel A. Naville, entouré de membres du Comité et de la Direction.

Des documents historiques sur la Croix-Rouge du Japon ont été présentés à la princesse Mikasa, qui a ensuite visité l'Agence centrale de recherches.

Précisions du CICR

En date du 21 mars 1973, le CICR précisait: Selon des nouvelles de presse parues le 14 mars 1973, la délégation de la République du Vietnam à Paris aurait, répondant à une communication de la Communauté vietnamienne faisant état de mauvais traitements dans la prison de Con Son, rappelé que « les camps de détention du Sud-Vietnam, y compris celui de Con Son, ont été visités par des organismes humanitaires internationaux, dont la Croix-Rouge internationale ».

Le Comité international de la Croix-Rouge tient à préciser que la dernière visite que ses délégués ont effectuée au camp de Con Son remonte au 11 janvier 1969. Par la suite, les délégués du CICR se sont rendus à quelques reprises à Con Son mais n'ont pu y voir que les quelques dizaines de prisonniers de guerre qui s'y trouvaient et non pas l'ensemble des détenus civils qui constituent l'immense majorité de ce camp.

Le CICR rappelle en outre que c'est précisément en raison des restrictions imposées par le Gouvernement de Saïgon aux visites de ses délégués dans les lieux d'internement civils, notamment l'interdiction de s'entretenir sans témoin avec les détenus, qu'il a décidé, en mars 1972, de suspendre lesdites visites [1].

---

[1] Voir *Revue internationale*, décembre 1972.